

Je voudrais essayer d'appeler l'attention des députés sur certaines considérations qui sont du domaine public et signaler les conséquences de certaines dispositions qui ont été prises en matière de planification familiale. Les députés et le public en général ont démontré un intérêt remarquable pour la récente initiative de l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le programme de recherche, d'information et de formation professionnelle dans le domaine de la planification familiale annoncé par le ministre comporte deux objectifs principaux, qui sont tous les deux essentiels.

Il s'agit d'abord de mettre à la disposition des Canadiens qui désirent en faire usage des renseignements et des services dans le domaine de la planification familiale; le second propose que le Canada réponde de façon positive aux demandes d'assistance en ce domaine provenant des pays en voie de développement ou d'organismes internationaux.

Le premier résultat de cette politique se traduira par le généreux soutien que l'Agence canadienne de développement international accordera à la caisse de l'ONU pour les travaux démographiques.

Le Canada apporte également son aide à certains programmes étrangers de planification familiale, en raison de sa participation à des organismes internationaux actifs dans ce domaine, comme l'Organisation mondiale de la santé, la Banque mondiale et l'Organisation de coopération et de développement économique.

En plus des études démographiques fondamentales faites par la division démographique de l'ONU, nombre de ces organismes effectuent des études scientifiques indépendantes et tiennent des réunions sur tous les aspects des problèmes démographiques, y compris la planification familiale dans les pays actuellement soumis à de fortes pressions. Nous espérons que nous pourrons, à long terme, améliorer nos capacités, du fait de notre expérience domestique de la planification familiale, et être ainsi en mesure de participer plus activement aux activités de ces organismes en matière d'aide internationale et de recherche.

Les autres facteurs qui ont incité le gouvernement à soutenir un programme de planification familiale sont les taux relativement élevés de mortalité maternelle et de mortalité infantile qui persistent. En 1968, le Canada était au 7^e rang en ce qui a trait à la mortalité maternelle, surclassé dans la plupart des cas par des pays ayant une politique nationale de planification familiale. De nombreuses autorités sanitaires pensent que des mesures d'identifier les «mères particulièrement exposées» et des moyens efficaces de planification familiale pour ce groupe permettraient de réduire ce taux de mortalité et, partant, de sauver de nombreuses mères.

On croit également que le Canada pourrait améliorer ses résultats dans les cas de mortalité infantile. En 1968, nous devenions le onzième pays à dispenser des services de planification familiale aux groupes qui, apparemment, n'y ont pas accès ou ne les connaissent pas. Il existe des preuves convaincantes que la planification familiale constitue le moyen le plus efficace, et de loin, de réduire le taux de mortalité infantile.

On sait très bien que de nombreuses familles, particulièrement chez les plus défavorisés, n'ont pas de médecin de famille et qu'elles essaient de résoudre elles-mêmes leurs problèmes médicaux selon les besoins, c'est-à-dire toujours en cas d'urgence, à la dernière minute.

[M. Isabelle.]

Si nous voulons vraiment faire des progrès dans cette voie, il faut trouver de nouvelles méthodes pour contacter et venir en aide à ces familles, soit par des centres sanitaires communautaires, soit par des dispensaires d'hôpital.

Au lieu de s'en remettre entièrement au personnel médical ou para-médical pour dispenser les conseils, il serait peut-être préférable de former des conseillères spécialisées en planification familiale qui communiqueraient beaucoup plus facilement avec des femmes. Nous avons de bonnes raisons de croire que plusieurs cas d'avortement illégaux qui mettent en danger la santé de la mère, s'expliquent en grande partie par le manque d'information sur la contraception, donnée librement et sans réticence aux femmes en âge de donner naissance à des enfants.

En dépit des amendements apportés à la loi relative à l'avortement et mis en vigueur en août 1969, le pourcentage d'avortements thérapeutiques effectués dans notre pays a continué de s'accroître. Et il va aussi falloir s'efforcer davantage pour trouver de meilleures méthodes contraceptives, qui satisfassent à la fois et les femmes et les hommes et qui, dans la mesure du possible, prévientront toute erreur.

Ayant en vue ces objectifs, le rôle du gouvernement fédéral, dans le domaine de la planification familiale, consiste avant tout à appuyer les provinces au moyen de services techniques consultatifs, de subventions à la recherche et de documentation à utiliser à des fins de formation et d'enseignement.

Et je n'ai pas besoin de dire que la question de la planification familiale figurait à l'ordre du jour de la conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé qui s'est terminée cet après-midi.

Nous pouvons également prévoir qu'on nous demandera d'œuvrer en collaboration avec l'Agence canadienne de développement international pour la formation, au Canada, du personnel étranger et pour assurer des services techniques consultatifs aux pays en voie de développement.

La plupart des provinces ont déjà commencé à mettre de l'avant des programmes de planification familiale dont les caractéristiques sont loin d'être uniformes. Certains de ces programmes sont exécutés par les services d'hygiène publique ou, dans certains cas, en collaboration avec les organismes bénévoles de planification familiale dont 16 font partie de la *Family Planning Federation of Canada*. Cette fédération a fait œuvre de pionnier en aidant à établir des services de planification familiale dans la plupart de nos grandes villes et surtout à renseigner le public. Étant donné l'expérience acquise par cette fédération, nous allons travailler en étroite collaboration à l'application de certaines phases du programme de planification familiale exposé par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Certains aspects de ce programme ont d'ailleurs été appliqués depuis plusieurs années. Très peu de gens le savent, mais on accorde un appui considérable au projet de recherche sur les aspects des sciences médicales, biologiques et sociales qui sont intimement liés à la planification familiale, en vertu de plusieurs programmes de recherches internes et externes du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

En outre, des projets de recherches sur la planification familiale, dans leurs rapports avec les sciences biologi-